

PROGRAMME FORMATION

MESURAGE Loi CARREZ Loi BOUTIN

Prérequis conseillé (non obligatoire):

Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

Objectifs

Être capable de **réaliser des mesurages** de logements au sens de la **loi Carrez** & la **Loi Boutin**.

Durée (estimée)

1 jour (7h)

Délai d'accès

Immédiat 90€ TTC

Contact

Formation en E-LEARNING

Eligible au CPF

Tarif

Site: www.ebtp.fr

Tel: 05.61.37.73.79 / 06.71.91.27.09 Mail: administratif@ebtp.fr

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de présence au formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation.

Méthodes mobilisées

<u>Théorie</u> - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection ...

<u>Moyens humains</u> - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

<u>Documentation</u> - Un support de cours papier format''A4", reprenant l'essentiel de la formation.

Contenu formation



PROGRAMME E-LEARNING

1- Introduction & Contexte Juridique La Loi et les décrets (champs d'application...),

2 – Surface habitable ou superficie ? Les bâtis concernés, les différences Carrez / Boutin...

3 – Le calcul de la superficie

Les éléments & détails constructifs, les règles de mesurage, techniques de calcul...

4 – La mission de Mesurage (CARREZ) Méthodologie

Les moyens techniques, le déroulement de la mission, l'attestation de superficie...

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis